

dre, mais que le Canada a confiance dans les arrangements internationaux sur les céréales. Nous croyons qu'ils sont judicieux au point de vue économique et que nous avons fait preuve de beaucoup de retenue lorsque certains concurrents ont violé ces ententes. Finalement, ne pouvant pas les persuader de s'en tenir aux minimums, nous avons indiqué à regret le 14 mars que nous devions concurrencer leurs prix même si cela nous forçait à vendre à des prix inférieurs aux minimums prévus par l'Arrangement international sur les céréales.

Comme résultat, les exportateurs du monde ont semblé comprendre que personne n'y gagne à employer cette tactique. Je me réjouis de pouvoir annoncer que, grâce à un travail acharné et à la suite d'une période où nous avons pu être fort pessimistes, des progrès sont réalisés vers la stabilisation des prix mondiaux du blé. J'ai bon espoir que toute fluctuation future des prix se produira vraisemblablement dans le sens d'une augmentation.

Puis-je mentionner en outre certaines autres réalisations en vue d'améliorer à la fois les ventes de blé et le sort du producteur de céréales. Ainsi, il existe maintenant des facilités de crédit régulières, comme celles qui sont utilisées pour les ventes à la Pologne et à la Chine, et en vertu desquelles la responsabilité du gouvernement s'élève maintenant à 200 millions de dollars. Une facilité additionnelle de crédit a été offerte aux acheteurs par la Commission canadienne du blé. Une somme de 6 millions de dollars est incluse dans les crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce pour permettre d'appliquer des taux d'intérêt inférieurs dans les régions où les ventes commerciales aux taux réguliers ne peuvent se faire. C'est grâce à cette formule qu'une vente de 5 millions et demi de boisseaux a été faite récemment aux Philippines, marquant le retour du Canada dans un important marché. Encore plus récemment, il y a eu une vente de 7 millions et demi de boisseaux au Pérou.

Puis-je signaler qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, avant que vous n'annonciez qu'il est 6 heures, le ministre nous dirait-il ce soir, afin que nous sachions à quoi nous en tenir, si c'est la politique avouée ou secrète du gouvernement de rétablir le tronc des pauvres?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai relevé certaines des choses précises que le gouvernement a faites pour l'industrie des céréales. Je ne l'ai pas fait afin de pouvoir dire que le problème a été résolu, mais plutôt pour faire voir clairement que c'est là un grand problème à étudier et à résoudre, et que ceux qui prétendent, notamment les députés d'en face, que le gouvernement s'en moque, ne contribuent qu'à l'aggraver. Rien n'est plus loin de la vérité. Le gouvernement s'en préoccupe et il en a donné la preuve en prenant ces premières mesures. Il continuera à afficher cette attitude. Il importe que les cultivateurs le comprennent et s'en rendent compte et qu'ils ne désespèrent pas.

Parmi les initiatives d'importance prises par le gouvernement, il faut comprendre les programmes d'aide alimentaire qui dépasseront cette année 85 millions de dollars et dont la grande partie représente les dons de blé et de farine. De par sa nature, cette partie du programme est exécutée pour des raisons reliées au problème des céréales plutôt que pour des raisons directement reliées aux intérêts des donateurs. Je pourrais aussi mentionner les paiements versés à la Commission canadienne du blé en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, évalués cette année à 72 millions de dollars, qui sont un transfert direct du Trésor aux opérations relatives aux céréales. Ce transfert s'est fait discrètement depuis des années, mais commence maintenant à s'accroître.

Je pourrais aussi évoquer le réseau de transport dont on a parlé si souvent depuis un an, et la mise au point du système d'expédition en régime de zones, ce nouveau mode progressiste d'acheminement du grain du silo local au terminus. Ce système a très bien fonctionné où il a été mis en service et tout indique qu'il réalisera ce qu'on en attend, en permettant l'expédition et le transport de beaucoup plus de céréales qu'auparavant. Le système d'expédition en régime de zones est maintenant en œuvre dans plus de la moitié des Prairies et il s'étendra à toute la région avant l'ouverture de la navigation.

Je pourrais parler de la Commission canadienne des céréales qui étudie elle-même les graves problèmes de l'agriculture, et formuler l'espoir qu'elle réussisse à convaincre toute l'industrie céréalière à en faire autant. Je pourrais parler de questions moins importantes mais qui le sont pourtant pour les cultivateurs particuliers, comme des paiements pour